

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/139-4

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114311-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114311-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/139-4

OBJET : **Voiries-eau-assainissement** - Adoption de l'avenant n°1 au marché n° S160117 relatif aux prestations de contrôles préalables aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 139,6° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.6/092 du 1er juin 2016 approuvant la passation d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'inspections télévisées et de contrôle préalable aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement pour les années 2016 à 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2019 ;

CONSIDERANT que plusieurs marchés relevant des secteurs de la voirie et de l'assainissement arrivent à échéance le 31 décembre 2019 ; qu'en raison d'un plan de charge très tendu des services techniques du territoire, et de la nécessité de retravailler les cahiers des charges de ces marchés qui avaient été conclus au cours de l'année de création de l'établissement public territorial, les procédures d'appel d'offres en vue de renouveler ces marchés n'ont pas encore été engagées ;

CONSIDERANT que les nouveaux marchés devraient pouvoir être attribués en mai 2020 compte tenu du calendrier de renouvellement des instances territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger la durée de la dernière période de validité de ces marchés, sans toutefois excéder les durées maximales réglementaires prévues pour les accords-cadres à bons de commandes, et de couvrir les besoins par une augmentation du montant maximum pour la période ainsi prolongée ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-4
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114311-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDERANT que par délibération susvisée du 1er juin 2016, le conseil de territoire a approuvé la passation d'un appel d'offres ouvert portant sur les prestations d'inspections télévisées et de contrôle préalable aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement pour les années 2016 à 2019, décomposé en deux lots :

- Lot 1 : prestations d'inspections télévisées
- Lot 2 : prestations de contrôle préalable aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement ;

CONSIDERANT que le marché n°S160117 relatif aux prestations du lot n°2 a été attribué par la commission d'appel d'offres à la société CIG -CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE, pour un montant minimum annuel de 25 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 250 000,00 € HT, soit un montant maximum total de 750 000,00 € HT sur la durée totale du marché ;

CONSIDERANT que le marché susvisé a été notifié le 31 octobre 2016 pour une durée initiale allant de la date sa notification au 31 décembre 2017, reconductible pour deux périodes successives d'un an au maximum, soit une échéance finale au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger ce marché de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2020 ;

CONSIDERANT que pour couvrir les besoins liés à cette période complémentaire, le montant maximum pour la dernière période de validité du marché (du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2020) doit être augmenté de 74 000 € HT, portant ainsi le montant maximum total du marché de 750 000,00 € HT à 824 000,00 € HT, soit une augmentation de 9,87 %, conformément à l'article 139,6° du décret susvisé du 25 mars 2016 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-4
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114311-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1, ci-annexé, au marché n° S160117 relatif aux prestations de contrôles préalables aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement, conclu avec la société CIG.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-4
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114311-DE-1-1



**AVENANT N° 1
AU MARCHÉ N° S160117**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)**
14 rue Le Corbusier
94000 CRETEIL

Titulaire : **CIG**
12 rue Berthelot
95500 GONESSE

Objet du Marché : **Prestations de contrôle préalable aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement pour les années 2016 à 2019**

Montant initial du marché	Montant minimum annuel : 25 000,00 € HT <u>Montant maximum annuel</u> : 250 000,00 € HT <u>Montant maximum total</u> : 750 000,00 € HT
Montant avenant n°1	+ 74 000,00 € HT (sur la dernière période de validité)
Nouveau montant du marché	Maximum total : 824 000,00 € HT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016: Monsieur le Directeur Général des Services

Ordonnateur : Monsieur le Président

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

B	DESCRIPTION DE L'AVENANT
----------	---------------------------------

Le marché n°S160117 relatif aux prestations d'inspections télévisées et de contrôle préalable aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement pour les années 2016 à 2019 - *Lot n°2 : contrôle préalable aux opérations de réception des travaux sur les réseaux d'assainissement* a été attribué à la société CIG, pour un montant maximum total, toutes reconductions comprises, de 750 000,00 € HT.
Il a été notifié au titulaire le 31 octobre 2016 pour une durée initiale allant de sa date de notification au 31 décembre 2017, reconductible pour deux périodes successives de 12 mois au maximum, soit une échéance au 31 décembre 2019.

1. Objet de l'avenant

Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2019, un appel d'offres doit donc être lancé afin de le renouveler.
Toutefois, l'appel d'offres ne pourra être lancé dans des délais qui permettraient une notification du nouveau marché avant le 1^{er} janvier 2020.
Aussi, afin d'assurer la continuité des prestations jusqu'à la notification d'un nouveau marché, il est nécessaire de prolonger la dernière période de validité du marché de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2020.

2. Modification du marché initial

Le montant maximum total du marché sur sa durée totale est de 750 000,00 € HT.
Le montant maximum annuel pour la dernière période du marché prolongée (soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2020) est augmenté de **74 000,00 € HT**, portant le montant maximum pour cette période de 250 000,00 € à 324 000,00 € HT, et portant le montant total du marché de 750 000,00 € HT à 824 000,00 € HT, soit une augmentation du montant maximum total initial de 9,87 %.

3. Dispositions particulières

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

C	SIGNATURES
A, le	A Créteil, le
Le titulaire (Cachet et signature)	Le représentant du pouvoir adjudicateur